

Circulaire N°DHOS/O2/O1/DGS/MC3/2008/291 du 15 septembre 2008 relative à la mise en oeuvre du volet sanitaire du plan Alzheimer 2008-2012

15/09/2008

Le Plan « Alzheimer et maladies apparentées » 2008-2012 a été présenté le 1^{er} février 2008 par le président de la République. Il se décline en 44 mesures qui complètent et renforcent la politique qui avait été initiée par les deux plans précédents autour de trois axes : la recherche, les soins et l'accompagnement médicosocial. La présente circulaire décline les mesures santé de ce plan et précise les actions à mettre en oeuvre au niveau national et au niveau régional pour atteindre les objectifs fixés par le plan d'action.

Vous pourrez consulter la circulaire en format PDF